
Nombre de membres en exercice: 9	Séance du 28 novembre 2024
Présents : 6	L'an deux mille vingt- quatre et le vingt- huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Jean-Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, François MAZELIN
Votants: 6	Représentés: Excuses: Laurelia BIQUÉLIN Absents: Jean-Louis CHIQUÉL, Denis JACOB Secrétaire de séance: Christine MAGINOT

1. Choix du bureau d'études pour la sécurisation routière du village
2. Changement de la porte d'entrée de la cour - Logement communal - 2 Place du Gué de Chermont
3. Nomination délégué RGPD
4. Questions diverses

Objet: Choix du bureau d'études pour la sécurisation du village - 2024 DE 020

Le Conseil Municipal décide de prendre le bureau d'études SETRS pour la sécurisation routière du village et autorise le Maire à signer tout document concernant les travaux.

Objet: Nomination délégué RGPD - 2024 DE 021

Le Maire explique au Conseil Municipal que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coût et procédure.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle- ci.

Objet: Changement de la porte d'entrée de la cour - Logement communal - 2 Place du Gué de Chermont

Le Conseil Municipal valide le devis concernant le changement de la porte du jardin du logement sis 2 Place du Gue de Chermont ainsi que la remise en peinture des deux portes de la Mairie pour l'année 2025.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la présence d'une voiture tampon sur la Place du village. La Gendarmerie est venue faire le nécessaire. Une procédure est en cours. Au bout de sept jours, la voiture pourra être mise en fourrière à la charge de la commune. Le Maire va se renseigner pour savoir s'il est possible de répercuter les frais.

La séance est levée à 21h30.